

Séance du mercredi 10 juin 2020

Le 10 juin 2020 à 20h30, le Conseil Municipal, convoqué, le 5 juin 2020, par Monsieur LACARRIERE Christian, Maire, s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur LACARRIERE Christian.

Etaient présents : Mme ALAZARD Dominique, Mr AURIERES Frank, Mmes BELAUBRE Brigitte, FABRE Régine, Mrs GAGNE François, LABORIE Nicolas LACARRIERE Christian, LAURISSERGUES Julien, Mmes LAVEST Anne, LHERITIER Nathalie, ROQUES Karine

Absents excusés : néant

Secrétaire de séance : LAVEST Anne

Ordre du jour :

- Vote des taux d'imposition 2020
- Indemnités Maire et Adjoints
- Préparation du budget
- Questions diverses : * Rentrée scolaire
 - * Terrain disponible vers le lotissement du Garail
 - * Le Clos des Erables

OBJET : Vote des taux d'imposition pour l'année 2020

Monsieur Le Maire, dans le cadre du vote du Budget Primitif 2020, propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition pour cette année. Il rappelle les taux votés pour 2019 :

- Foncier Bâti : 19.84 %
- Foncier Non Bâti : 96.63 %

pour un produit fiscal attendu de 78 814 €uros.

Il rappelle que le taux de la taxe d'habitation reste à 11.90 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, et après validation par la fiche fidélio de Mr le Receveur Municipal, accepte le maintien de ces taux pour l'année 2020.

Ainsi fait et délibéré

OBJET : Indemnités Maire et Adjoints pour l'année 2020

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives aux indemnités de fonction des Maires et Adjoints, et l'invite à délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L.2123-24,

Considérant que l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maximums et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au Maire et aux Adjoints,

Considérant que la Commune compte 278 habitants,

Et que ces éléments justifient ainsi l'autorisation de revoir les taux des indemnités prévues par l'article précité,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, avec 11 voix pour :

- A compter du 28 mai 2020, le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123-23 précité, fixé aux taux suivants :

- Pour le Maire, 20.00 % de l'indice brut 1027 de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale, alors que la loi prévoit un taux maximal de 25.50 % de ce même indice,
- Pour les Adjoints, au nombre de trois, 3.30 % du même indice brut 1027 alors que les textes prévoient un taux maximal de cet indice de 9.90 %.

- Soit :

| Bénéficiaires | Taux maximal de Référence (% de l'IB 1027) | Taux décidé par le Conseil Municipal | Montant de l'indemnité annuelle |
|---|--|--------------------------------------|---------------------------------|
| Mr Christian LACARRIERE, Maire | 25.50% | 20.00 % | 9 334.56 Euros |
| Mme Anne LAVEST 1 ^{ère} Adjointe | 9.90 % | 3.30 % | 1 540.20 Euros |
| Mme Dominique ALAZARD, 2 ^{ème} Adjointe | 9.90 % | 3.30 % | 1 540.20 Euros |
| Mr François GAGNE, 3 ^{ème} Adjoint | 9.90 % | 3.30 % | 1 540.20 Euros |

Ainsi fait et délibéré

Préparation du budget :

Lors de la préparation du budget, Monsieur le Maire a indiqué que Mme MANET Sabine, directrice de l'école de Roumégoux, ne souhaitait pas que la subvention au niveau de la coopérative scolaire soit reconduite, subvention qui servait à faire face à quelques dépenses imprévues ; en effet, elle ne l'utilise pas et n'a pas la signature.

Il a également informé les membres du conseil que celle qui devait être allouée au théâtre n'avait pas lieu d'être car il n'y aura pas d'association théâtre.

Quant à celle habituellement attribuée au Comité des Fêtes pour le feu d'artifice, elle ne sera sûrement pas versée cette année, la fête étant annulée.

Questions diverses :

*Rentrée scolaire : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de sa démarche auprès de Mme VIVENOT, inspectrice académique, pour la création d'un poste supplémentaire à Roumégoux afin de pouvoir scolariser tous nos enfants, y compris ceux scolarisés en maternelle (petite et moyenne section) à l'école du Rouget. Avec l'épisode COVID -19, la carte scolaire n'a pas été établie pour la rentrée prochaine, mais l'effectif prévu pour l'école de Roumégoux sera de 25 élèves sur 3 niveaux.

Il propose la création d'un emploi en service civique, sujet dont il a parlé avec Mme MANET Sabine, directrice de l'école de Roumégoux, qui semble ouverte à cette idée pour la rentrée prochaine.

Mme VIVENOT y est également favorable.

Ce dispositif est ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans pour 616 euros environ (à charge pour la commune de 107 € environ, le reste étant versé directement par l'état au salarié. Le contrat peut varier de 24 à 35 heures hebdomadaires.

Mr Simon RAMA, référent DDCSPP à la Préfecture, a été contacté, et nous informe qu'il serait mieux que l'école en fasse directement la demande.

Une autre piste est également étudiée : celle d'un contrat aidé, ce système prévoyant un volet formation.

*Terrain disponible vers le lotissement du Garail : Monsieur Le Maire informe les membres du conseil qu'un candidat potentiel est intéressé par le terrain à vendre vers chez Mr BALDRAN. Le prix du m² est de 8 €uros pour 1342 m².

*Le Clos des Erables : ce terrain sera fauché par Mr VERMEIL Claude, qui le louait déjà avant l'acquisition par la commune.

Prochaine réunion : Vote du budget le mercredi 1^{er} juillet à 18h30

Fin de séance : 23h00

Christian LACARRIERE

Anne LAVEST

Dominique ALAZARD

François GAGNE

Frank AURIERES
(procuration à Mr LACARRIERE Christian)

Brigitte BELAUBRE

Régine FABRE

Nicolas LABORIE

Julien LAURISSERGUES

Nathalie LHERITIER

Karine ROQUES